

<p>Date Convocation 12/06/2024</p> <p>Date Affichage 12/06/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le Dix-huit juin Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Judith LE RALLE et Line CHARUAU.</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

140 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE : PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Rapporteur : Carole CHARUAU

Mme la Maire expose que le Centre de Gestion de la Vendée propose, aux collectivités affiliées du département et à leurs établissements publics une prestation d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle visant à accompagner leurs agents dans leur projet d'évolution professionnelle.

Cet accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion, s'articule autour de la mise en œuvre d'un bilan professionnel à destination de l'agent.

Une rencontre tripartite entre le Centre de Gestion de la Vendée, la collectivité et l'agent concerné permet de s'assurer de l'adéquation de la prestation proposée avec la situation individuelle de l'agent.

L'accompagnement se déroule autour de plusieurs temps de travail organisés entre l'agent et le conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion.

En fin de parcours, un bilan de l'accompagnement est remis à l'agent et la collectivité est destinataire d'une synthèse de ce bilan.

Il est précisé que cette prestation par le Centre de gestion est gratuite (hors la prise en charge des déplacements éventuels de l'agent au Centre de Gestion)

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le
(22 voix POUR) :**

- ♦ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU